Accusé de réception en préfecture 001-210101671-20220610-D220017-DE Date de télétransmission : 22/06/2022 Date de réception préfecture : 22/06/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE GARNERANS N°17 Séance du 10 Juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et **le dix juin à 20 heures 30,** le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Yves Picard à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents :

100

Aurélien BERRY, Sophie GUINET, Emile LIEBAUD, Karine MOMMESSIN, Evelyne MONFRAY, Marianne MORSLI, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés:

Karine POTHIER, pouvoir donné à Sophie GUINET

■ Elise AUCLAIR-BURDEAU, pouvoir donné à Roger RIBOLLET

Gaëlle LABALME, pouvoir donné à Marianne MORSLI

Stéphane CANTE, pouvoir donné à Emile LIEBAUD

Pierre BAILLY-BECHET

Absents:

Nombre de conseillers en exercice : **15** Présents et représentés : 14 Date de la convocation : 3 Juin 2022 Date d'affichage : 3 Juin 2022

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Dominique VIOT a été nommé secrétaire de séance.

■ N°17 : Signature d'un accord de partenariat avec Amicale pour le Don du Sang Bénévole de Val de ■ Saône

M. le Maire expose qu'une proposition « d'accord de partenariat » avec l'Etablissement Français du Sang Auvergne Rhône Alpes, l'Amicale pour le Don du Sang Bénévole, l'Union Départementale Fédérée des Associations pour le Don de Sang Bénévoles de l'Ain et la commune a été transmise.

Cet accord formalise les actions qui sont déjà réalisées comme la mise à disposition gratuite de salle pour le Don du Sang, le soutien à la communication en faveur du don du sang et le soutien de l'Amicale aux manifestations sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

> ACCEPTE les termes de l'accord de partenariat avec le l'Etablissement Français du Sang Auvergne Rhône Alpes, l'Amicale pour le Don du Sang Bénévole, l'Union Départementale Fédérée des Associations pour le Don de Sang Bénévoles de l'Ain et la commune

> AUTORISE M. le Maire à signer l'accord de partenariat

> AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à ce sujet

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

> Le Maire, Dominique VIOT

Nos imprimés sont produits par Fabrèque imprimeur adhérent IMPRIM'VERT®